

PLAQUETTE TARIFAIRE 2026

**Conditions et tarifs des opérations et services bancaires
applicables au 29 septembre 2025.**

Entreprises, professionnels, institutionnels et organismes de
l'économie sociale faisant l'objet d'une procédure collective

AVENIR CRÉDIT COOPÉRATIF AUX CÔTÉS DE SES CLIENTS

Avenir Crédit Coopératif répond aux besoins spécifiques des personnes morales confrontées à des procédures collectives, partout en France, avec une approche personnalisée et experte (incluant l'accompagnement au quotidien, l'ouverture de compte et la complétude du dossier juridique), essentielle pour les aider à préserver leur activité.

QU'EST-CE QUE CE GUIDE ?

Ce document présente les conditions tarifaires spécifiques applicables au 29 septembre 2025 pour les clients Avenir Crédit Coopératif faisant l'objet d'une procédure collective.

Pour consulter les autres conditions et tarifs qui n'apparaissent pas dans cette brochure, nous vous invitons à consulter le guide des tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des Personnes Morales, en vigueur au 29/09/2025.

Elle est disponible via la rubrique Tarifs du site internet :

[www.credit-cooperatif.coop*](http://www.credit-cooperatif.coop)

Les tarifs sont indiqués en euros au 29 septembre 2025.

Les tarifs et commissions assujettis à la TVA sont signalés par la mention : « HT + TVA ». Dans ce cas, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération s'applique.

* Coût de connexion selon opérateur.

LES TARIFS DES SERVICES

Liste des services	Prix en euros
Accompagnement annuel des clients en procédure collective	À partir de 350 € par an
Pack connectique administrateur judiciaire	50€ HT + TVA par mois

Offres et services sous réserve d'acceptation du Crédit Coopératif.

Toute modification des présentes conditions tarifaires et/ou de leur traitement fiscal résultant d'une mesure d'ordre législatif ou réglementaire prendra effet dès l'entrée en vigueur de ladite mesure. Toute modification de tarifs à l'initiative de la banque fera l'objet d'une information préalable 1 mois avant la date de mise en application.